

## FICHE MESURE GAL ALSACE CENTRALE n°1

**Objectifs stratégiques Leader : ECO-ENTREPRENEURIAT et ECO-TOURISME**

**Axe du PDRH**

**Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale**

**Dispositif du PDRH**

**Mesure 312 : Aide à la création et au développement des micro-entreprises**

### **Motivations**

Les micro-entreprises sont des entreprises de moins de 10 salariés, lesquelles jouent un rôle important en milieu rural pour le maintien d'un tissu économique vivant. Il s'agit, pour le GAL Alsace Centrale, de favoriser et d'accompagner, grâce à cette mesure, la création et le développement de nouvelles activités en cohérence avec la stratégie basée sur le développement durable, en particulier de soutenir les initiatives des « éco-entrepreneurs », des artisans ou commerçants proposant des produits en cohérence avec les principes du développement durable (exemple : maisons à ossature bois, mobilier écologique...). Le développement durable repose sur 3 principes (économique, écologique et social) : l'utilisation raisonnée des ressources naturelles, la protection de l'environnement et le respect de la personne humaine.

### **Objectifs**

- promouvoir l'éco-entrepreneuriat, c'est-à-dire les entrepreneurs dont le cœur de métier est lié à l'environnement
- impulser un secteur d'excellence en matière d'éco-entreprises sur le territoire du Pays de l'Alsace Centrale

### **Effets attendus**

- qualité de l'offre tirée vers le haut
- positionner l'Alsace Centrale sur un secteur d'activité émergent
- mise en réseau des éco-entrepreneurs d'Alsace Centrale

### **Bénéficiaires**

nouveaux entrepreneurs ou entreprises existantes de moins de 10 salariés dont l'activité a trait à l'environnement (éco-entrepreneurs) et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'€ (micro-entreprises au sens de la recommandation 2003/361/CE du 6 mai 2003). Sont exclus de cette mesure les ménages agricoles.

### **Actions éligibles**

- conseils individualisés aux « créateurs d'entreprises » dans la mise en œuvre de produits et de services à caractère développement durable (DD) : permanences de conseillers ....
- études de faisabilité destinées à définir de nouveaux produits et services à caractère développement durable (DD)
- plaquette de communication collective à plusieurs éco-entrepreneurs
- acquisition d'équipements pour les entreprises à caractère développement durable (DD)

### **Dépenses éligibles**

- aides au conseil (accompagnement au montage de projet)
- études
- frais de communication
- acquisition de petits équipements pour regroupement d'éco-entrepreneurs

### **Critères d'éligibilité et de sélection**

Etre suivi par l'animateur d'une chambre consulaire, de la plateforme d'initiatives locales ou d'un organisme d'accompagnement des créateurs d'entreprises.

Les critères de sélection pourront être précisés par le Comité de Programmation.

### **Intensité de l'aide**

Les opérations pourront être rattachées à l'un des règlements suivants :

- Règlement (CE) n°1998/2006 dit de *minimis* : dans la limite d'un montant total d'aide publique de 20 000 € sur 3 exercices fiscaux :  
taux d'aide publique maximum de 60% pour des investissements matériels et taux d'aide publique maximum de 80% pour des investissements immatériels
- Règlement (CE) n°800/2008 (règlement général d'exemption dans sa partie « aides à finalité régionale ») :  
taux d'aide publique maximum de 30% pour une petite entreprise, en zone à finalité régionale (pour des investissements matériels uniquement)
- Règlement (CE) n°800/2008 (règlement général d'exemption dans sa partie « aides aux investissements des PME ») :  
Taux d'aide publique maximum de 20% pour une petite entreprise, hors zone à finalité régionale (pour des investissements matériels uniquement). Les coûts des investissements pourront être plafonnés.

**Indicateurs de réalisation**

- nombre de création de « micro-entreprises » dont l'activité est liée au développement durable
- nombre de développement de « micro-entreprises » dont l'activité est liée au développement durable